

EDITO

Sécurité

Les communes mobilisées



Les maires ont sans cesse rappelé leur disponibilité pour accompagner l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes s'agissant de la lutte contre le terrorisme mais cet élan ne doit cependant pas se traduire par une confusion des responsabilités.

Comme je l'ai rappelé cet été au ministre de l'Intérieur avec André Laignel, la sécurité et l'ordre public sont de la responsabilité de l'État. Les communes contribuent bien sûr à cet impératif mais pour leurs compétences propres. Aussi, la doctrine d'emploi des policiers municipaux relève exclusivement des maires et des conseils municipaux, ceci est une position constante de l'AMF. Les décisions locales sur l'élévation du niveau de protection des personnels dédiés ou les effectifs n'emportent pas de fait des changements quant à leurs missions. Dans la lutte contre le terrorisme, l'État doit en effet agir sur tous les territoires, qu'ils soient dotés de polices municipales ou pas.

Cette clarification exige des méthodes de travail renouvelées s'agissant de la prévention de la radicalisation, de la détection des "signaux faibles", de l'organisation des manifestations ou encore de l'échange d'informations dans le cadre du secret partagé. Il y a là un travail exploratoire à conduire qui requiert tant une impulsion étatique qu'un dialogue de qualité, dans chaque département, entre le préfet et les maires.

Au-delà, les maires de France sont intransigeants concernant le respect de notre conception du vivre-ensemble et de notre mode de vie qui sont au cœur de l'histoire et des valeurs de notre pays.

FRANÇOIS BAROIN



Sécurité des écoles : anticiper, savoir réagir

Dans le contexte des récents attentats et de la menace terroriste, les ministres de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et de l'Agriculture ont tenu une conférence de presse commune le 24 août 2016 pour rappeler les consignes et les mesures à adopter pour la sécurité des écoles et de leurs abords à la rentrée 2016. Elles font suite à plusieurs textes publiés depuis l'automne 2015 dont dernièrement une instruction du 29 juillet 2016.

La stratégie déployée repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir. Le premier consiste à renforcer la coordination à tous les échelons avec la création d'une cellule de crise au niveau académique et la désignation d'un référent sûreté dans chaque département et académie. Le second vise, quant à lui, à mobiliser les forces de sécurité en lien étroit avec les collectivités territoriales et en coordination avec les polices municipales, et à engager des travaux de sécurisation des établissements scolaires avec mise à jour du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). En fonction du bilan réalisé du PPMS, il revient à la collectivité territoriale de fixer l'ordre du jour des travaux à effectuer. Enfin, le troisième pilier prévoit notamment la réalisation, au niveau local, de trois exercices PPMS dont un exercice « attentat intrusion » durant l'année scolaire 2016-2017. Après avoir participé à une réunion avec

les services de l'État le 23 août, l'AMF a adressé, le 26 août, un courrier aux ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale pour rappeler que si les maires et présidents d'intercommunalité sont particulièrement soucieux de sécuriser au mieux les écoles et leurs abords, ils ont besoin d'informations plus précises sur les points de vigilance en matière de sécurisation des locaux, ce que n'apportent pas les différents textes publiés. L'AMF a d'ores et déjà obtenu la création d'un prochain groupe de travail du ministère de l'Éducation nationale sur ce sujet. En outre, l'AMF a fait part de la forte préoccupation des élus sur le coût des travaux demandés dans le cadre des PPMS, dans le contexte de baisse des dotations. Elle prend note de l'abondement de 50 millions d'euros du FPID (passant de 70 à 120 millions d'euros) mais elle considère que cet effort financier devra être prolongé dans les mois et années à venir à la hauteur nécessaire. Enfin, l'AMF a demandé que les temps périscolaires organisés par les personnels territoriaux soient pleinement pris en compte dans les mesures déployées, en particulier pour l'élaboration des PPMS, l'organisation des exercices d'intrusion-attentats et la formation des encadrants, afin de mieux sécuriser la liaison scolaire – périscolaire.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW23826

Rencontre des intercommunalités le 5/10

Les nouveaux périmètres intercommunaux au 1^{er} janvier 2017 impacteront la gouvernance, l'exercice des compétences, la gestion des ressources humaines et le pacte financier au sein des EPCI. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit également de nouveaux transferts aux intercommunalités dès l'an prochain. Les élus ne disposent que de quatre mois (septembre-décembre) pour anticiper les enjeux liés à l'évolution de la carte intercommunale et à l'extension du champ de compétences des communautés de communes et d'agglomération.

Pour les aider dans leur démarche, l'AMF organise le 5 octobre prochain, de 9h30 à 16h30, une journée sur la nouvelle organisation et les perspectives financières des intercommunalités présidée par André Laignel et Françoise Gatel, respectivement président et rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF, en présence notamment de Bernard Delsol (DGCL). L'objectif est de partager les expériences et de mutualiser les bonnes pratiques qui permettront aux élus de relever les nombreux défis.

La matinée sera ainsi dédiée aux nouveaux transferts de compétences aux intercommu-



nalités dès 2017. Les questions relatives à l'exercice des compétences facultatives et optionnelles héritées des fusions seront aussi abordées, de même que les modalités de restitution de ces compétences aux communes et les solutions de gestion à cet échelon. Les conséquences des fusions en matière de gestion des ressources humaines seront traitées afin de rappeler aux élus le cadre du dialogue social et les solutions de management pour informer et associer les agents aux évolutions professionnelles générées par les nouveaux périmètres et l'évolution des com-

pétences. Les enjeux de gouvernance posés par les fusions seront également analysés.

L'après-midi sera consacrée aux perspectives financières pour les intercommunalités. Elle permettra de mesurer les conséquences d'une fusion sur la fiscalité et les finances des EPCI, d'identifier les outils destinés à neutraliser les transferts

de compétences pour les communes, les EPCI et leurs contribuables, de baliser les étapes pour bâtir un pacte financier et fiscal garant de la solidarité à l'échelle du territoire intercommunal. Cette seconde partie présentera les solutions existantes permettant aux EPCI de répondre aux besoins des habitants et de garantir une offre satisfaisante de services publics.

Inscription gratuite et obligatoire, dans la limite des places disponibles, par courriel auprès de : interco@amf.asso.fr

Programme sur www.amf.asso.fr/Réf. BW23847

Rencontre sur l'Emploi le 16/11

La Rencontre sur l'emploi aura lieu le 16 novembre 2016. Concernés par la question de l'emploi comme employeur et comme moteur des politiques locales, les élus locaux pourront débattre, avec les principaux acteurs de l'emploi, de la place des collectivités dans le nouveau service public de l'emploi, de la nécessaire coordination des dispositifs et des acteurs existants et de la pérennité des outils territoriaux. L'après-midi sera consacré aux jeunes dont l'insertion sociale et professionnelle s'avère aujourd'hui de plus en plus difficile, particulièrement en Outre-mer.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23776

Facturation électronique : du nouveau

L'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique prévoit sa généralisation à l'ensemble des entités de la sphère publique à compter du 1^{er} janvier 2017. Afin de se préparer à cette échéance, l'AMF organise une rencontre qui sera présidée par Antoine Homé, maire de Wittenheim et rapporteur de la commission des Finances de l'AMF, le mardi 4 octobre de 9h30 à 12h30, avec des représentants de collectivités ayant déjà expérimenté le dispositif et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) qui l'a mis en place, ainsi que la DGFIP.

La mise en œuvre sera progressive, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020 selon la taille de

l'entreprise, à savoir : dans un premier temps les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les moyennes entreprises, et enfin les très petites entreprises.

Ainsi, toute structure publique (État, collectivités locales et établissements publics nationaux) devra être en mesure d'émettre et de réceptionner ses factures par voie électronique au moyen d'un portail unique et gratuit : Chorus Pro (CPP).

Lors de cette manifestation, ce dispositif sera présenté ainsi que les modalités pratiques d'inscription des collectivités.

Préprogramme et modalités d'inscription sur www.amf.asso.fr/Réf. BW23844

L'AMF déterminée au CNEN

La participation active des élus et des services de l'AMF au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) est pour beaucoup dans l'obtention d'allègement des normes. Ainsi, aux séances du 21 juillet et 8 septembre derniers de l'instance, l'AMF a notamment obtenu gain de cause sur :

- la fréquence minimale de vidange des piscines, ramenée à une fois par an (au lieu de deux), quelle que soit leur taille ;
- les ouvrages d'art : les communes et communautés, dont le potentiel fiscal est inférieur à 10 millions d'euros, n'auront en charge que le coût d'entretien de la voirie ;
- les transports en commun : une extension à la norme (diesel) Euro VI a été accordée dans certains cas. Désormais, pour l'application des mesures, un seuil plancher de 250 000 habitants a été retenu (au lieu de 100 000) ;
- enfin, la prise en compte obligatoire du caractère bio-sourcé durable des produits dans les contrats publics a été limitée aux marchés publics de fournitures, services et travaux dont la valeur estimative est supérieure à 25 000 euros HT...

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW23862

Manuels scolaires

Le 27 avril 2016, l'AMF avait interpellé la ministre de l'Éducation nationale sur la réforme simultanée des programmes scolaires à la rentrée 2016. Elle avait ainsi regretté l'absence de concertation préalable avec les élus et demandé une meilleure visibilité sur la concomitance des manuels papiers et numériques. Le 2 juin 2016, la ministre a répondu que les manuels scolaires doivent redevenir des livres de référence à l'école élémentaire. Elle a indiqué ne pas vouloir privilégier aujourd'hui les manuels numériques, dont le développement ne sera que très progressif, au détriment des manuels papiers. Toutefois, elle a annoncé une enveloppe de 50 millions d'euros pour aider les communes rurales qui le souhaitent à développer « le numérique ». Voir www.amf.asso.fr/Réf.CW14582

Stationnement payant : enquête AMF

La mise en œuvre de la réforme du stationnement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Au regard de l'urgence à s'y préparer, l'AMF réalise un état des lieux pour connaître l'état de préparation des collectivités concernées, compte-tenu des adaptations juridiques, techniques et financières nécessaires. Afin de disposer de données plus complètes, en remerciant ceux qui ont déjà répondu, le sondage est de nouveau en ligne sur www.amf.asso.fr/Réf.CW23845

Accueil des migrants



Face à la crise migratoire, la plus importante depuis la seconde guerre mondiale, le gouvernement prévoit la création, d'ici la fin de l'année, de 9 000 places dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO), répartis sur tout le territoire, afin de soulager le Calaisis. L'AMF tient à réaffirmer le principe de solidarité avec les réfugiés fuyant les zones de guerre et de violence. D'ailleurs, les maires ont conduit de nombreuses actions pour gérer avec responsabilité et solidarité cet afflux migratoire exceptionnel, que ce soit dans le cadre du dispositif national de localisation des réfugiés ou celui des opérations de mises à l'abri des migrants.

Cependant, la politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'État. C'est pourquoi l'AMF réitère sa position de privilégier le volontariat des communes pour accueillir des migrants sur leur territoire. Elle demande le respect de l'engagement du gouvernement pour que le schéma national, mis en œuvre par les préfets, se fasse dans une démarche de dialogue et de concertation préalable et tienne compte de la capacité d'accueil mais aussi des conditions économiques, sociales et financières des communes et ce, afin de faciliter également l'acceptabilité de cet accueil pour les populations.

Intercommunalités : de nouveaux services

Dans un contexte de réforme territoriale modifiant profondément les organisations et les missions des intercommunalités, l'AMF a souhaité développer de nouvelles actions. L'AMF a lancé notamment *Interco-Actu*, une lettre électronique bi-mensuelle, qui a vocation à regrouper l'essentiel de l'actualité des intercommunalités et à donner aux élus et à leurs collaborateurs l'accès à des ressources pratiques, juridiques... Par ailleurs, *Maires de France* consacre un dossier de 12 pages sur cette thématique. De plus, l'équipe du département Intercommunalité de l'AMF accompagne les élus sur les aspects institutionnels et financiers des intercommunalités mais aussi sur l'ensemble des politiques publiques qui les concernent (*Contact : interco@amf.asso.fr*).

TERRITOIRES

MONTER À BORD DU TRAIN DES OUTRE-MER !



État européen de par sa position hexagonale, la France a aussi, grâce à ses Outre-mer, une dimension mondiale.

Or, ces terres restent souvent méconnues et

incomprises. Afin de partager leur culture, leurs histoires, leurs patrimoines, etc., Trains Expo Événements SNCF, en partenariat avec l'Association des maires de France et des prési-

dents d'intercommunalité, propose le Train des Outre-mer. Celui-ci sillonna la France du 5 au 18 décembre 2016 et stationnera dans 12 villes (Lyon, Strasbourg, Marseille, Tours, Brest, Nantes, La Rochelle, etc.), avec une journée à Bruxelles.

Au programme : rencontres, échanges-débats, exposition ludique et interactive...

La Martinique, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte... font déjà partie de ce voyage.

CONTACT Marie Carime-Jalime
projet@trains-expo.fr - Tél. 06 61 56 46 87

RENCONTRE

POUR UNE NOUVELLE ÉCONOMIE DES VILLES

Le Groupe Moniteur, en partenariat avec l'AMF et la Métropole de Lyon, organise la 1^{re} édition des Rencontres des villes et territoires urbains, les 7 et 8 novembre 2016, à Lyon, avec pour objectif de répondre aux besoins d'informations et de débats sur les transformations des territoires, de leur organisation structurelle, de la nécessité de faire face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et culturels. À l'occasion de cette manifestation, plus de 50 conférences seront également organisées autour de cinq thématiques : nouveaux modèles économiques ; sport et loisirs ; transition énergétique ; villes vertes – villes denses ; sécurité et confiance urbaine. L'inscription est gratuite pour les adhérents de l'AMF.

CONTACT www.villes-territoires.com

PORTAIL

OUIKICOMMERCE

Afin d'accéder aux bonnes pratiques des acteurs du commerce (collectivités, associations, unions commerciales, réseaux consommateurs...) mais aussi de partager les expé-



riences réussies sur le territoire, CCI France, l'établissement fédérateur des chambres de commerce et d'industrie, en partenariat avec la Direction générale des entreprises, a développé un moteur de recherche OuiKiCommerce. Cette plateforme collaborative recense ainsi une centaine d'actions répondant aux critères de bonnes pratiques, classées dans 18 thématiques (aménagement du territoire, développement durable, e-commerce, communication/promotion, management de centre-ville...). Une façon ainsi de gagner du temps pour construire un projet par la sélection de projets testés et validés par CCI France.

CONTACT ouikicommerce@ccifrance.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PASSAGES À NIVEAU : PRÉVENIR AVANT TOUT

Les passages à niveau permettent aux automobilistes, deux roues ou piétons de traverser en toute sécurité les voies ferrées.

Néanmoins, 99 % des accidents sont dus à des

infractions au Code de la route, à une vitesse d'approche excessive ou à des comportements à risque, tels que le franchissement alors que le feu rouge clignote ou en chicane alors que les barrières sont déjà baissées. Pour accompagner un changement de comportement, SNCF Réseau organise sa campagne de prévention, soutenue notamment par l'AMF, le 13 octobre prochain.

CONTACT www.securite-passageaniveau.fr

FRATERNITÉ

TERRASSES MUSICALES



Depuis les attentats perpétrés en novembre 2015, lutter contre les replis identitaires, la haine, la peur est essentielle.

L'association Fraternité générale souhaite donc promouvoir, en plus d'actions citoyennes, artistiques et sportives, l'impératif de l'unité et de la fraternité à travers des événements culturels. Ainsi, l'association a imaginé un moment qui réunira tous les publics lors de concerts gratuits qui seront donnés sur des « Terrasses musicales » le week-end des 5 et 6 novembre.

CONTACT www.fraternite-generale.fr

ENVIRONNEMENT

LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE EST À REDÉCOUVRIR



La France compte aujourd'hui 11 millions de points lumineux publics dont 40 % concernent des infrastructures vieillissantes de plus de 20 ans estimées obsolètes. Les nombreux magasins et

enseignes qui restent allumés tard dans la nuit, les publicités lumineuses, l'utilisation d'éclairages énergivores, etc., participent aussi à la hausse de cette pollution. Ainsi, pour interpeller l'attention des collectivités et des citoyens, l'association Agir pour l'environnement organise la 8^e édition du Jour de la nuit, le 8 octobre 2016.

CONTACT www.jourdelanuit.fr

Réforme de la DGF

Lors du dernier Congrès des maires en juin dernier, le président de la République annonçait que la réforme de la DGF, telle que prévue dans le budget 2016, ne serait pas appliquée comme prévue en 2017 mais pourrait intégrer un texte de loi spécifique discuté en 2017, pour une mise en œuvre en 2018. Des modifications devraient intervenir dès 2017, en particulier sur la péréquation. Ce sont en tout cas les préconisations du Comité des finances locales (CFL) et du groupe de travail parlementaire consacré à la réforme de la DGF.

Concernant la péréquation, le CFL préconise de diminuer le nombre de communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de répartir la hausse de cette dotation entre l'ensemble des communes éligibles tout en évitant les effets de seuil constatés actuellement.

Sur le FPIC, le CFL propose de maintenir son volume à un milliard d'euros comme en 2016 et de réexaminer la situation pour 2018. Le Premier ministre vient d'ailleurs de répondre favorablement à cette demande en annonçant un gel du FPIC pour 2017 alors qu'une hausse de 150 millions devait s'appliquer. Le CFL souhaite néanmoins disposer dès septembre de simulations analysant les conséquences des nouveaux SDCl sur la répartition du FPIC. Le CFL a enfin formulé des propositions concernant des dispositifs spécifiques à la politique de la ville. Le groupe de travail parlementaire souhaite supprimer dès 2017 les cas de « DGF négatives » ; l'AMF

avait proposé, plutôt qu'une ponction sur la DGF, une inscription comptable en dépense de la contribution au déficit de l'État dans les budgets locaux, ce qui aurait permis d'éviter les cas de « DGF négatives ».

Le groupe de travail parlementaire propose aussi de corriger l'écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire de certaines communes destiné à financer la hausse de la péréquation et, concernant les EPCI, de remédier aux transferts de DGF liés aux changements de catégories qui ont pénalisé en 2016 certaines communautés d'agglomération. Les parlementaires rejoignent les propositions du CFL concernant la DSU.

C'est le 27 septembre prochain que l'on saura si ces propositions figurent dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2017, présenté lors du CFL en présence des ministres concernés.

Au-delà des propositions pour 2017, les parlementaires ont fixé des principes pour la réforme globale de la DGF. Deux d'entre eux vont dans le sens des positions de l'AMF : l'abandon d'une part de DGF territorialisée, calculée et attribuée à l'échelle intercommunale, et son remplacement par deux dotations - communale et intercommunale - distinctes ; et répartition plus équilibrée de la dotation de centralité afin d'éviter que celle-ci soit captée par la ville-centre de l'intercommunalité au détriment des villes et communes secondaires.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr

Collecte de la taxe de séjour

Afin de permettre la collecte de la taxe de séjour par les plateformes (type Airbnb), les communes et les EPCI ayant institué la taxe de séjour doivent déclarer la période de perception de la taxe de séjour, les tarifs, via l'application OCSITAN accessible à partir du Portail internet de la gestion publique (PIGP). La saisie des informations est ouverte jusqu'au 14 novembre inclus. Ces informations feront l'objet d'un fichier qui sera publié le 31 décembre 2016 par la DGFIP et actualisé le 1^{er} juin et le 31 décembre de chaque année.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23866

Exclusion des autorisations d'urbanisme

L'attention de l'AMF a été appelée sur les démarches de certaines sociétés, incitant les communes et les intercommunalités à s'adapter rapidement à l'« obligation » de réceptionner toute demande d'autorisation d'urbanisme sous forme numérique, dans l'attente d'un décret soumis au CNEN et au Conseil d'État. Ces démarches ne sont pas acceptables. En effet, le projet de décret relatif aux exceptions à l'application de la saisine par voie électronique (SVE), qui devrait être publié courant septembre, prévoit expressément que ce mode de saisine ne concerne pas les autorisations d'urbanisme. Celles-ci figurent parmi les exceptions au SVE.

Contrats aidés

Pour le second semestre 2016, la DGEFP programme 182 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 30 000 emplois d'avenir (EA). Si la loi de finances 2016 avait abaissé le nombre de contrats à 200 000 CAE et 35 000 EA, cette nouvelle programmation rehausse le nombre de contrats aidés du secteur non-marchand de 135 000 contrats supplémentaires.

www.amf.asso.fr/Réf. CW23858

ÉLECTIONS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : NOUVEAUTÉS

Applicable en 2019, la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales confie au maire l'inscription et la radiation des électeurs, sous le contrôle d'une commission communale qui pourra réformer les décisions du maire et inscrire ou radier un électeur. Elle crée un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, dont seront extraites les listes communales. L'AMF est déjà associée aux travaux sur ce sujet. La révision des listes électorales sera permanente et les demandes d'inscription seront déposées au plus tard le 6^e vendredi avant le scrutin. Enfin, la loi assouplit les conditions d'attache avec la commune pour les inscriptions volontaires et étend celles d'office. L'État compensera les charges assumées par les communes.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. CW23818

RYTHMES SCOLAIRES

NOUVEAUX DÉCRETS

Deux nouveaux décrets du 1^{er} août 2016 relatifs aux rythmes scolaires ont été publiés cet été. Le premier décret n° 2016-1051 pérennise l'allègement des normes d'encadrement des activités périscolaires organisées sous forme d'accueil de loisirs déclarés dans le cadre du PEDT, qui étaient jusqu'alors prévues à titre expérimental pour une durée de trois ans. Le second décret n° 2016-1049, vise quant à lui, dans le cadre du PEDT, d'une part, à pérenniser le dispositif expérimental Hamon, d'autre part, à rendre obligatoire la nécessité d'une proposition conjointe de la commune ou EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école pour toute demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire de neuf demi-journées. Une circulaire doit prochainement être publiée pour expliciter ces mesures et rappeler le rôle d'accompagnement des groupements d'appui départementaux.

L'AMF à vos côtés

Philippe Laurent se rendra tout d'abord le 23 septembre au 1^{er} Salon des professionnels adossé à l'assemblée générale (AG) annuelle de l'association départementale (AD) des maires des Alpes-de-Haute-Provence ; puis le 30 septembre au congrès des élus locaux, CEL'Est 2016, qui se tiendra à Toul (Meurthe-et-Moselle) et le 8 octobre à l'AG de l'AD des maires de la Manche.

En octobre, André Laignel interviendra à différentes assemblées générales d'associations départementales des maires : le 6 octobre dans le Nord, puis le 15 dans la Creuse et le 22 dans le Puy-de-Dôme. Hélène Ricard, du département Intercommunalités et territoires de l'AMF, interviendra sur les nouvelles compétences des intercommunalités au congrès de l'AD des Hautes-Alpes le 30 septembre.

Cultes : guides pratiques

Le ministère de l'Intérieur met à disposition des élus et des représentants des cultes deux guides pratiques publiés à la Documentation française, l'un sur l'organisation de la fête de l'Aïd el Kébir, le second sur la gestion et la construction de lieux de culte.

Le guide, *Aïd el Kébir : modalités d'organisation et d'encadrement de l'abattage*, rappelle les différentes modalités d'organisation de cette fête et les bonnes pratiques mises en œuvre pour assurer son bon déroulement et respecter le principe de laïcité, donc la liberté de culte, mais également les règles sanitaires, environnementales et de protection animale.

Le guide *Gestion et construction des lieux de culte*, élaboré avec le concours de l'AMF, de plusieurs ministères et des représentants des principales cultes, a vocation à accompagner les associations porteuses de projets et leurs interlocuteurs, dont les communes, dans le long parcours de la création d'un lieu de culte et aider les associations culturelles pour leur gestion administrative, financière, comptable et fiscale.

Téléchargeables sur www.amf.asso.fr et sur www.interieur.gouv.fr

Réunions Mairie 2000

Plusieurs réunions issues du catalogue des Rencontres de la gestion locale seront proposées en octobre : dans les Alpes-de-Haute-Provence le 14 octobre sur la voirie communale en partenariat avec l'Ordre des géomètres-experts et dans la Somme le 19 octobre sur le thème de l'organisation de manifestations sur le territoire communal en partenariat avec la Smacl.

Contact : nathalie.dotres@amf.asso.fr

Prévention de la radicalisation : Rencontre État/collectivités

L'État organise, en partenariat avec l'AMF, le 24 octobre 2016 une rencontre nationale État/collectivités territoriales sur la prévention de la radicalisation à Paris. L'objectif est de donner aux élus les éléments de compréhension pour faciliter la détection et le signalement des cas de radicalisation, organiser localement leur prise en charge et mettre en œuvre une action partenariale avec les acteurs locaux de la prévention de la radicalisation. Des élus, chercheurs, préfets, procureurs de la République et associations participeront lors de tables rondes. Un mail d'invitation transmis à tous les maires et présidents d'intercommunalité permet de s'inscrire sur une plateforme dédiée en ligne.

AGENDA DE L'AMF

- 28 SEPTEMBRE**
Groupe de travail Fêtes foraines
Groupe de travail Habitat indigne
- 29 SEPTEMBRE**
Comité directeur
- 4 OCTOBRE**
• Rencontre sur la facturation électronique
• Commission des finances et fiscalité locales
- 5 OCTOBRE**
Rencontre des intercommunalités
- 6 OCTOBRE**
Commission des communes et territoires ruraux
- 13 OCTOBRE**
Bureau de l'AMF
- 19 OCTOBRE**
Commission Politique de la ville et Cohésion sociale
- 2 NOVEMBRE**
Groupe de travail Numérique
- 16 NOVEMBRE**
Rencontre sur l'emploi

AGENDA DES AD

- 30 SEPTEMBRE**
• Assemblée générale de l'association départementale des maires des Hautes-Alpes
• Assemblée générale de l'association départementale des maires du Loir-et-Cher
• Assemblée générale et 55^e Congrès de l'association départementale des maires de Seine-et-Marne
• Assemblée générale de l'association départementale des maires du Maine-et-Loir
- 1^{er} OCTOBRE**
• Assemblée générale de l'association départementale des maires de Meurthe-et-Moselle
• Assemblée générale de l'association départementale des maires du Rhône et de la métropole de Lyon et des présidents d'intercommunalité
• Journée des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais
• Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Moselle
- 2 OCTOBRE**
• Assemblée générale de l'association départementale des maires du Lot
- 6 OCTOBRE**
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord

DÉSIGNATIONS

CA Agence nationale de santé publique
Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs - 41 (titulaire)
Bernard Jomier, adjoint au maire de Paris - 75 (suppléant)

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 338 DE SEPTEMBRE 2016

Fusion des intercommunalités Anticiper les décisions à prendre
Centre-ville et centre-bourg Créer les centralités de demain
École maternelle La scolarisation des 2-3 ans peine à décoller
Restauration collective Encourager l'approvisionnement local

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 338.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques :

© Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; PlanetEarthPictures / Fotolia, p. 1 ; © Leonid Meleca
• michal812/Fotolia, p. 2 ; © sebos/Fotolia, p.3